

## Edito

Les 27 et 28 mars prochains, c'est avec grand plaisir et convivialement que l'Arsia vous invite toutes et tous, éleveuses et éleveurs, à ses prochaines Commissions d'accompagnement.

Car, faut-il insister, ces réunions nous tiennent à cœur: « de la terre à nos services », elles constituent un relais essentiel des souhaits et remarques de chacun d'entre vous.

Par ailleurs, c'est au cours de ces Commissions que sont désignés les nouveaux délégués et administrateurs, ce qui sera à l'ordre du jour de ces sessions de printemps. En particulier cette année, Raymond Sizaire et Etienne Van Eyck cèdent leur siège au Conseil d'administration. Au nom de l'Arsia, je les remercie vivement pour leur participation active et précieuse durant ces nombreuses années au service de l'Arsia et des éleveurs de Wallonie.

Quant aux délégués, je ne manquerai pas ici de souligner leur place importance dans notre Association. Car en transmettant leurs propres demandes et avis et en répercutant aussi les souhaits de tout autre éleveur, ils participent à notre dynamique et à notre volonté de rester proche du terrain, là où tout se passe.

Au programme de ces rencontres également, des sujets sanitaires d'actualité, dont « l'incontournable » du moment, le virus de Schmallenberg. Le point sera réalisé sur cette maladie, sur base de ce que nous constatons en nos laboratoires. Des premières informations vous sont déjà proposées dans cette édition (page 2), axées davantage sur nos bovins, chez lesquels le nombre de cas positifs augmente progressivement ces dernières semaines.

Les maladies qui vous inquiètent feront aussi l'objet de réponses à toutes vos questions.

Les préoccupations de l'Arsia ne se limitent pas aux seuls bovins. Dans nos pages, vous pourrez découvrir information et conseils sur la salmonellose chez le poulet de chair (page 3), et dans les élevages de porcs, la suite « règles de biosécurité » à appliquer (page 4).

Nous vous souhaitons le meilleur pour ce printemps proche et bienvenu... et nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux à nos commissions bien nommées « d'accompagnement » !

Bonne lecture,

Jean Detiffe, Président de l'Arsia

## Dernière minute : Foyer de brucellose

Un nouveau cas de brucellose vient d'être détecté en province de Namur grâce au « protocole avortement » financé par l'AFSCA et au respect de la législation relative aux avortements bovins.

L'Arsia vous invite à être plus que jamais attentif à toutes les règles de biosécurité.

## L'Arsia part à la rencontre de ses membres

*Ouvert à toutes et tous !*

### Lieux et dates

#### Ciney

27 mars à 13h30

Siège de l'Arsia  
Allée des Artisans 2

#### Libramont

28 mars à 13h30

Station de Haute Belgique  
Rue du Serpont, 100

#### Mons

27 mars à 19h30

Siège de l'Arsia  
Drève du Prophète, 2

#### Sprimont

28 mars à 19h30

Café « Le Parc »  
Rue du Centre, 16

**VOUS ACHETEZ UN BOVIN ?**

**N'ACHETEZ PAS UNE MALADIE!**

À la disposition des éleveurs et des vétérinaires, un nouveau « kit analyses à l'achat » utile et économique.

### INFOS ET CONTACT

Tel: 083 23 05 18 / [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

\*Uniquement valable pour l'acheteur, lors de l'édition de nouveaux passeports

## Prix du Kit Achat à l'Arsia

Une ristourne supplémentaire pour les détenteurs de bovins du Hainaut

*L'importance de tester tout animal à l'achat afin de ne pas introduire de maladie dans son élevage n'est plus à démontrer, d'autant plus que le coût de cette mesure est tout à fait raisonnable.*

Pour les détenteurs hennuyers, il devient même anecdotique...

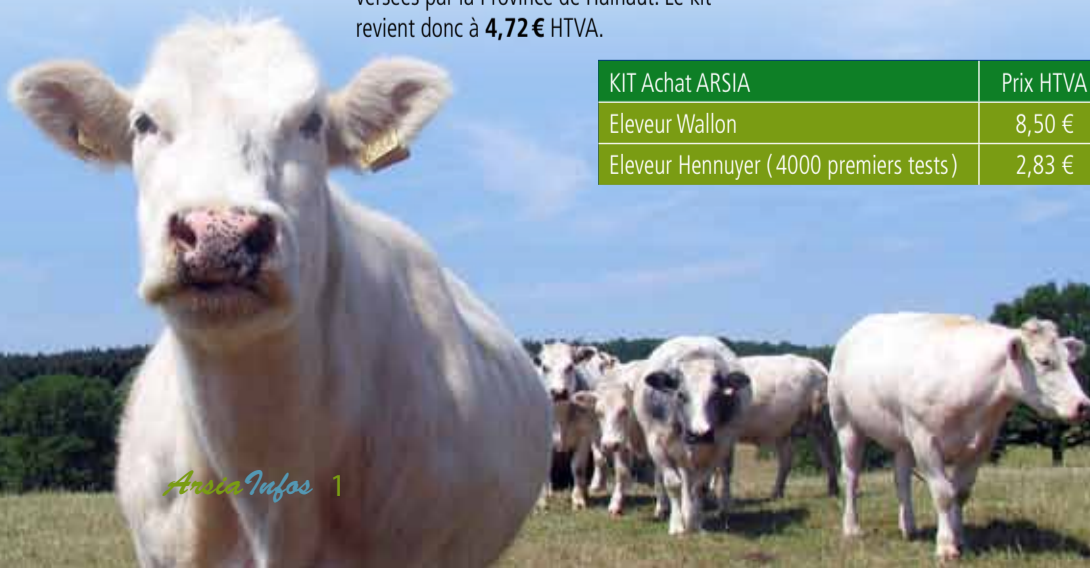
Grâce à la ristourne du fonds sanitaire, pour tout exploitant wallon cotisant à l'Arsia, le kit achat de dépistage de la BVD, la néosporose, la paratuberculose et l'IBR, revient à 8,50€ HTVA seulement.

Pour tout éleveur hennuyer, deux ristournes, sur les analyses BVD et Neosporose de 1,89€ HTVA chacune, sont versées par la Province de Hainaut. Le kit revient donc à 4,72€ HTVA.

A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, l'asbl Maison des Éleveurs du Hainaut contribuera également aux 4000 premiers kits achats qui seront sollicités, à hauteur de 1,89€ HTVA.

De 4,72€, le kit achat descendra donc pour les éleveurs hennuyers à 2,83€ HTVA. Voilà qui ne peut que les encourager à appliquer cette mesure essentielle pour la santé de leur élevage !

KIT Achat ARSIA	Prix HTVA
Éleveur Wallon	8,50 €
Éleveur Hennuyer (4000 premiers tests)	2,83 €



# Emergence du virus de Schmallenberg chez le bovin

## Du terrain... à l'Arsia

**Si le mois de janvier aura été marqué par une augmentation manifeste de cas d'infection par le virus de Schmallenberg chez les moutons, le mois de février et ce début de mars n'épargnent pas non plus nos bovins. De nombreux cas nous ont été envoyés pour autopsie.**

**N**aissances prématurées, signes nerveux, veaux morts-nés, torticolis, déformations de la colonne vertébrale, raideurs des articulations, membres disproportionnés (voir photo), mâchoire inférieure trop courte, absence de cerveau,...

Autant de signes chez le veau à la naissance qui évoquent le tableau d'une infection par le virus de Schmallenberg.

De nombreux veaux morts à la naissance ou peu après, nous ont été envoyés pour autopsie et examen par nos vétérinaires pathologistes. D'une manière générale, si beaucoup font l'objet d'une suspicion « Schmallenberg », peu sont cependant confirmés par les analyses de laboratoire qui s'ensuivent (voir tableau en bas de page).

En effet, après diagnostic anatomo-pathologique sur base des lésions constatées et élimination des autres causes possibles à leur origine, des prélèvements sont envoyés au laboratoire de référence, le CODA-CERVA, pour rechercher le virus. Soit la suspicion de Schmallenberg y est effectivement confirmée, si le virus est encore présent, soit le résultat est négatif, ce qui n'exclut pas pour autant l'infection. Le virus peut en effet ne plus être détectable sur l'animal mais les dégâts y ont bien été occasionnés...! Les tests actuellement disponibles demandent à être améliorés; d'autres sont en cours de développement.

N'oublions pas que nous sommes

face à une toute nouvelle maladie et que beaucoup doit encore être découvert: comment est-elle arrivée? Comment se transmet-elle? Y a-t-il

chaque cas communiqué et envoyé à l'Arsia permettra d'en connaître plus, ce qui passe bien entendu par votre collaboration, vous qui êtes le

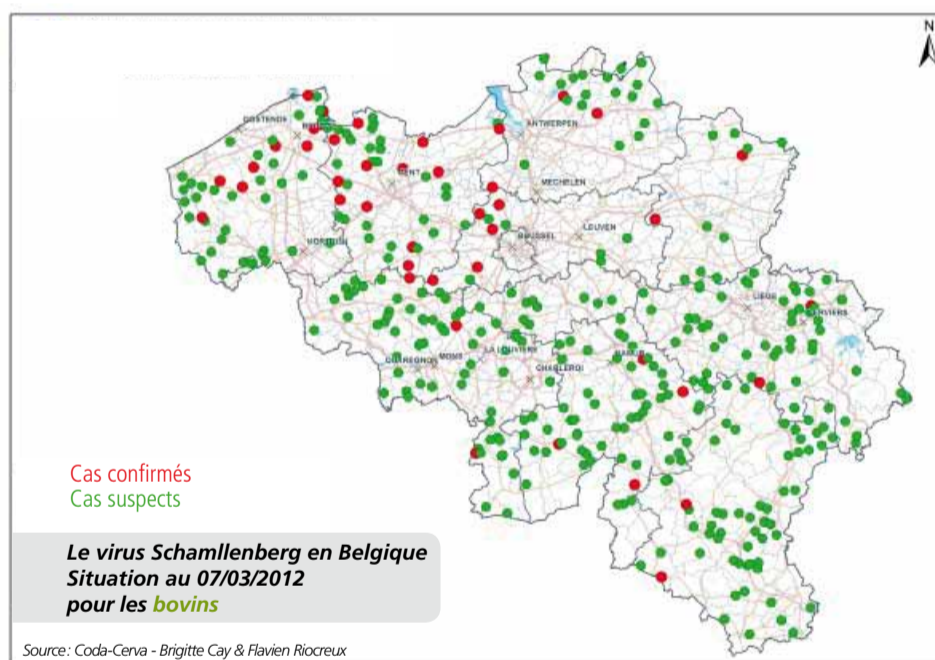
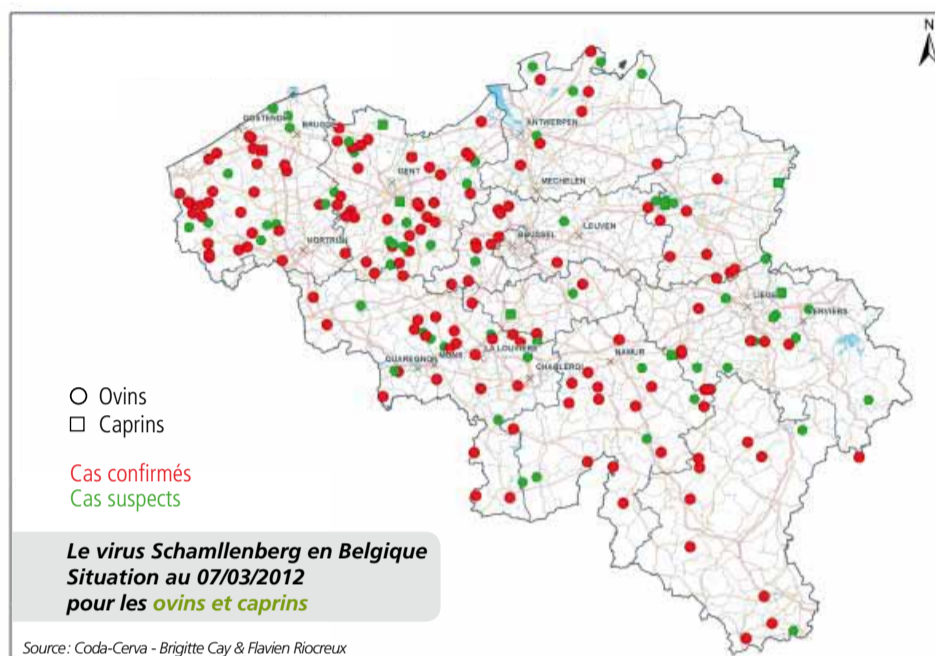
l'étude de cette nouvelle pathologie. Actuellement, plus de 90 % des cas ou suspicions bovines détectés reposent sur cette démarche de

déclaration d'avortement. Nous ne pouvons que vous encourager à continuer même si les budgets disponibles à l'AFSCA sont limités.

Quand un avortement nous est signalé, le protocole officiel du même nom est alors « activé ». Il comprend le ramassage du cadavre et l'autopsie, assortie des analyses officielles brucellose et fièvre Q et de quelques autres recherches.

Si en salle d'autopsie, nous constatons que le cas est suspect de Schmallenberg, le protocole des recherches se limite aux maladies officielles et à celles qui permettent de faire la distinction entre la maladie de Schmallenberg et celles qui provoquent les mêmes lésions (BVD, langue bleue).

Si le protocole avortement a été quelque peu « raboté » pour raison budgétaire et pouvoir faire face à l'afflux massif de cadavres, l'ARSIA réfléchit à la mise sur pied d'un kit d'analyses complémentaires qui permettra aux éleveurs et à leur vétérinaire de continuer à investiguer les causes d'avortement dans leur troupeau. Nous y reviendrons dans le prochain numéro.



d'autres lésions, d'autres symptômes qui pourraient apparaître sur des veaux en bonne santé? Les animaux s'immunisent-ils?... Pour répondre aux questions que suscite cette nouvelle maladie virale émergente,

premier témoin sur le terrain, relayé par votre vétérinaire. Appelez-le dès les premiers signes suspects! Le protocole Avortement est le meilleur moyen de réaliser une collecte d'informations indispensables à



	Exploitations testées	Exploitations où le virus a été mis en évidence
Exploitations bovines	417	60
Exploitations ovines	217	151
Exploitations caprines	10	2
Total	644	213

Source: AFSCA, état des lieux le 12/03/12

# Nouvelle législation Salmonella chez le poulet de chair

## Des conséquences importantes !

**La mise en vigueur de la nouvelle législation « Salmonella Enteritidis et Typhimurium chez le poulet de chair », imposant l'absence de ces deux germes dans la viande fraîche de volaille pour la commercialisation, met une pression importante sur les éleveurs de poulets.**

En effet, les pertes économiques conséquentes à la présence de l'une de ces 2 bactéries dans un lot sont loin d'être négligeables, la moins-value abaissant le prix au kilo à environ 50 cents.

En d'autres termes, pour un poulailler de poulets standards de 20 000 places, dont le prix au kilo est de 90 cents et le poids à l'abattage de 2,1 kgs, la perte est évaluée à 40 cents/kg, soit **16 800 €!**

Dans le cas de poulet différencié, un poulailler de 4 800 places avec un prix au kilo de 2,30 € et un poids d'abattage de 2,3 kgs, la perte revient à 1,80 € au kilo, soit **19 872 €!**

parmi lesquels l'ARSIA - à réaliser l'examen de sortie Salmonella.

Au cours des 3 premiers trimestres en 2011, cette prévalence a été estimée à 0,25% pour S. Typhimurium, soit un risque de **1 lot sur 400** (voir tableau 1). Aucune S. Enteritidis n'a par contre été retrouvée dans le cadre de l'examen de sortie chez le poulet de chair.

Bien entendu, ce risque doit être actualisé régulièrement. Nous vous informerons des tendances car une légère augmentation de ce pourcentage est à craindre. Pour 2012 en particulier, un risque global est raisonnablement estimé à 0,5 %.

ce germe indésirable.

En outre, ce document servira de fil conducteur pour le vétérinaire afin de réaliser une enquête épidémiologique et identifier la voie d'introduction et de dissémination du germe dans l'exploitation. Elle se base d'une part sur les analyses précédentes de Salmonella et d'autre part sur un échantillonnage étendu

**Tableau 1 : Prévalence de Salmonella chez le poulet de chair en 2011**

	3 premiers trimestres (n = 7122)
Présence Salmonella sp	3,26%
S. Enteritidis	0%
S. Typhimurium	0,25%
S. Paratyphi B	0,2%
S. Paratyphi B var Java	0,5%

**Tableau 2 : Délais attendus en fonction du résultat d'analyse**

Recherche Salmonella	Délai analyse Salmonella	Délai analyse sérotypage	Délai total
Résultat négatif	3 à 5 jours	Pas d'application	3 à 5 jours
Résultat positif	5 à 7 jours	Jusqu'à 6 jours	Jusqu'à 13 jours!



Bien entendu, le niveau de risque est lié à la gestion du poulailler et parfaitement maîtrisable grâce à l'application de mesures simples et efficaces. Afin d'aider l'éleveur à se protéger ou se débarrasser de

dans l'exploitation même. Outre ces échantillonnages, la biosécurité et l'hygiène dans l'exploitation peuvent être optimisées à l'aide d'une liste des points de contrôle.

**Ce Plan d'Action Salmonella** est disponible sur notre site Internet [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

### Le conseil de l'Arsia : prendre les devants !

Une conséquence par ailleurs très importante de cette nouvelle législation est qu'il est nécessaire de **disposer du résultat complet de l'analyse, y compris celui du sérotype\*** de la salmonelle éventuellement repérée, **avant l'abattage** des poulets. Cela augmente dès lors considérablement les délais d'ana-

lyses lors de présence de salmonelle dans le prélèvement (voir tableau 2). Afin de parer à ce risque et de ne pas devoir retarder l'abattage, **il est impératif de prélever le plus tôt possible dans la période autorisée, à savoir 21 jours avant l'abattage.**

*\*Les salmonelles constituent un vaste groupe qui se répartit en diverses espèces, sous-espèces et sérotypes. Le sérotype va conditionner la dangerosité de la bactérie en fonction de l'espèce cible (l'homme en l'occurrence). S. Enteritidis et S. Typhimurium sont les 2 sérotypes les plus pathogènes pour l'homme parmi plus de 2500 sérotypes de salmonelles à travers le monde.*

Il est dès lors essentiel de mesurer le risque afin de « s'assurer » contre celui-ci et pour cela, de connaître la prévalence (présence) de ces 2 agents en Belgique. Une bonne estimation de celle-ci est réalisable sur base des résultats obtenus dans l'ensemble des laboratoires belges autorisés -

cette bactérie, les Associations de lutte contre les maladies animales ARSIA et DGZ, en collaboration avec l'AFSCA, ont élaboré un document « **le Plan d'Action Salmonelles - PAS** » qui lui permet de comprendre mieux cette pathologie, de connaître les points critiques et de lutter efficacement contre

## Traitement de la gale du bovin : ce qu'il faut éviter de faire...

**Extraits\* du projet « GPS Gale » mené à l'Arsia, voici quelques conseils utiles pour mieux maîtriser la gale, dans le sens : « A ne surtout pas faire ! »**

**Ne traiter** que les malades et oublier les animaux en contact direct ou indirect (matériel, barrière de séparation) avec eux.

**Ne pas grouper** les traitements dans le temps, car c'est permettre aux acariens de « s'échapper » vers des animaux non traités.

**Oublier** certains groupes d'animaux :

- ✓ les jeunes veaux
- ✓ le taureau de saillie
- ✓ les bovins laitiers qui partagent l'espace ou du matériel avec les viandeux
- ✓ les moutons présents dans le même bâtiment, pâture,...

**Laver partiellement** le bovin : cela laisse des endroits secs où se réfugient les acariens de la gale qui peuvent alors survivre jusqu'à ce que le produit n'agisse plus.

✓ pour 1 bovin, 10 litres au pulvérisateur à pression sont nécessaires pour le

mouiller entièrement

**Fournir un milieu favorable** aux acariens : matière organique, humidité, faible luminosité et aération.

✓ Importance de l'hygiène du bâtiment et des animaux.

**Ne pas suivre** les recommandations du fabricant et de votre vétérinaire :

- ✓ dose
  - ⇒ trop : risque de toxicité pour la peau, ou générale
  - ⇒ trop peu : inefficace et risque de résistance lors de traitements suivants
- ✓ intervalle entre 2 traitements
  - ⇒ trop long : perte d'efficacité car réapparition d'œufs insensibles au traitement
  - ⇒ trop court : œufs pas encore éclos ou risque de toxicité

✓ conservation

⇒ si inappropriée : perte d'efficacité, voire apparition de toxicité

✓ précautions à prendre : protection, ventilation des locaux

⇒ exposition inappropriée des animaux (notamment au niveau respiratoire en cas de lavages)

**Utiliser des produits non enregistrés**

par l'Agence du médicament (huiles, ...): attention aux résidus et aux saisies de carcasses !

Enfin, **pensez à vous!** A ne surtout pas faire : ne pas se protéger pendant les traitements. Les produits contre les acariens agissent sur leur système nerveux, ils sont toxiques pour vous aussi !

✓ Lavage : protection respiratoire (masque), mains, yeux, ... et espace bien ventilé

✓ Pour-on : protection mains, yeux, visage contre les projections : la majorité de ces produits sont conçus pour traverser la peau et atteindre le sang !

\* Cette étude a fait l'objet du Travail de Fin d'Etudes de Mlle Marie Castelain, à l'ISla de Huy. Qu'elle soit ici remerciée pour sa collaboration.



CP: B. Losson, FMV, ULg

# Rentabilisons nos exploitations porcines en améliorant la biosécurité ! (5<sup>ème</sup> partie)

Empêcher ou limiter l'introduction de nouveaux agents infectieux (bactéries, virus, parasites) dans une exploitation est essentiel pour pérenniser un élevage. C'est le rôle de la biosécurité externe.

## Les différentes voies de contamination possibles sont :

- l'introduction des cochettes et verrats,
- la semence de verrot,
- l'homme (personnel et visiteurs),
- les nuisibles (insectes, rongeurs) et oiseaux,
- les animaux domestiques (chiens et chats),
- les véhicules de transport,
- le matériel et l'équipement,
- l'aliment et l'eau,
- le lisier et le fumier,
- l'air.

## Quelles sont les mesures à prendre lors de l'introduction des cochettes et verrats dans un élevage ? Il faut :

- valider le statut sanitaire de l'élevage d'origine,
- contrôler les mesures de protection

prises lors du transport et de la livraison,

- mettre ces animaux en quarantaine.

## Caractéristiques de la quarantaine

- Elle joue un rôle de protection sanitaire et d'acclimatation.
- Son local est à l'extérieur et indépendant de l'exploitation et se situe à une distance de 30 mètres au minimum ; il est à l'écart des vents dominants.
- Sa capacité permet une conduite en tout plein tout vide avec nettoyage, désinfection et vide sanitaire entre chaque lot.
- La durée idéale de la quarantaine est de 8 à 11 semaines. Les jeunes reproducteurs y sont élevés dans les meilleures conditions de température, de luminosité et de densité.

La quarantaine débute par une **phase d'observation** qui a pour objectif de déceler les animaux malades sans risque de contamination de l'élevage. Il est dès lors impératif d'utiliser des vêtements et du matériel spécifiques à la quarantaine. Les animaux sont soignés après ceux de l'élevage.

Elle se poursuit par une **phase d'accli-**



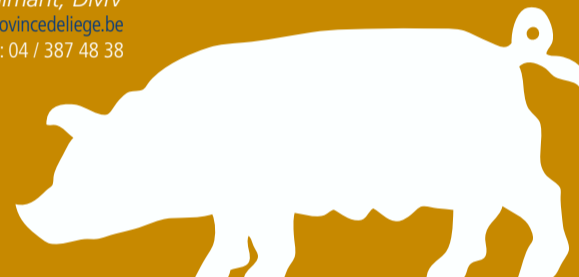
La quarantaine doit être située à l'extérieur du périmètre de l'exploitation, à 30 mètres au moins des premiers bâtiments et à l'écart des vents dominants (source IFIP-ITP)

**matation** pour adapter progressivement les animaux au microbisme de l'étable. Le protocole d'adaptation doit être réalisé en accord avec le vétérinaire d'exploitation (plan de vaccinations, introduction d'une truie de réforme saine...).

Avec le soutien de



P. Thilmant, DMV  
 pierre.thilmant@provincedeliege.be  
 Tel : 04 / 387 48 38



Ces rubriques « biosécurité » sont consultables sur le site Web de l'« ARSIA » et du « CPL-animales » où des informations complémentaires et détaillées sont ajoutées.

## Lutte officielle contre l'IBR

### Achat de bovin sans statut (IBR I1)

Dans le cadre de la mise en place de la lutte officielle IBR, les passeports des bovins issus de troupeau IBR I1 (statut inconnu) envoyés à l'Arsia sont retournés à l'acheteur, accompagnés d'un courrier explicatif.

#### L'acheteur y est invité à :

- soit renvoyer le bovin en question dans son troupeau d'origine
- soit le re-diriger directement vers l'abattoir.

### Comment connaître le statut IBR d'un bovin et d'un troupeau ?

Via notre application CERISE, outre la consultation des statuts IBR des troupeaux belges, l'éleveur, le négociant et le vétérinaire ont l'opportunité de visionner le statut IBR de tous les bovins connus. Il est également possible de télécharger et d'imprimer un certificat IBR lié à un animal.

Si ce n'est encore fait, nous vous encourageons à vous connecter au portail CERISE et vous y inscrire car l'encodage des informations y est **aisé, rapide et gratuit.**

## Du neuf sur notre portail CERISE

Il vous est désormais possible de commander des boucles auriculaires BVD via Cerise !



## BVD : une brochure explicative

Après la néosporose, la fièvre Q, l'IBR et le colostrum, l'Arsia met à la disposition des éleveuses et éleveurs un livret explicatif sur la BVD.

Voilà maintenant près de 40 ans que le virus de cette maladie néfaste est connu. Où en sommes-nous ? La situation ne s'est pas réellement améliorée, grand persiste le risque d'acheter la maladie avec un animal... Cette brochure a pour but de répondre à vos questions et de vous préciser les pistes pour éviter l'introduction du virus dans votre élevage ou pour vous débarrasser de lui.

Il est disponible sur demande dans tous les bureaux d'accueil de l'Arsia et sur demande au 083/ 23 05 15 ou par mail [arsia@arsia.be](mailto:arsia@arsia.be)

